



# Procès-verbal des délibérations

## Conseil Municipal

### Séance du 3 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Date de la convocation 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Marie ITIER, Maire de Rivières.

**Présents** : Stéphanie EXPOSITO, Jean-Marie ITIER, Bruno LAPIPE, Claudine ROUQUETTE, Vanessa LANDRY, Jacques LAMOLLE, Jeff DUQUENOY, Catherine ROUQUETTE, Jean Louis HERREROS

**Excusée** : Marie Flore BOMBARDIER

**Secrétaire de séance** : Catherine ROUQUETTE

#### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024
2. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024
3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL 2024
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ASSAINISSEMENT 2024
5. CONVENTION ENTRETIEN DE LA STEP
6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES ENFANTS DE BARJAC
7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### DÉLIBÉRATION N°25-2024 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 3 février 2024. Vu le procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024,

Le conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 28 février 2024

#### DÉLIBÉRATION N°26-2024 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

	TH	TFB	TFNB
PROPOSITION 1	12.40	40.00	48.67
PROPOSITION 2	12.49	40.21	48.67
PROPOSITION 3	12.98	41.82	48.67
TAUX 2023	12.25	39.40	48.67

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1518 bis et 1636 B sexies,

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de modifier les taux d'imposition pour l'année 2024

**DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition communaux des deux impôts locaux fonciers et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2024 sont fixés comme suit :

	TAUX 2024
TAXE SUR LE FONCIER BATI	40.21
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	48.67
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	12.49

**DELIBERATION N°27-2024  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL 2024**

Considérant la présentation du budget primitif 2024, le Conseil Municipal, après délibération,  
**ADOpte** le budget primitif 2024 du Budget principal par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 600 450.00€
- La section Investissement s'équilibre à 414 800.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels ; et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°28-2024  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**

Considérant la présentation du budget primitif 2024, le Conseil Municipal, après délibération,

**ADOpte** le budget primitif 2024 du Budget assainissement

- La section de Fonctionnement s'équilibre à 247 000.00 €
- La section Investissement s'équilibre à 178 000.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels ; et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°29-2024  
CONVENTION  
GESTION DES STATIONS D'EPURATION ET POSTES DE RELEVAGE  
DE RIVIERES -ROCHEGUDE ET THARAUX**

Le Conseil Municipal, après délibération,

**APPROUVE** la convention pour la gestion des stations d'épuration de Rochegude et Tharaux

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°30-2024  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNÉE 2024**

Le conseil municipal, après délibération:

**DECIDE** de verser une subvention de 250 € à l'association « Les enfants de Barjac »

**DESIGNE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

**DELIBERATION N°31-2024  
ACHAT ET REPRISE VEHICULE COMMUNAL  
DECISIONS MODIFICATIVES N°1**

M. le Maire présente aux membres présents le projet de remplacement du véhicule communal. Une participation de 50 % du reste à charge sera versée par la commune de Rochegude.

Le cout du véhicule s'élève à 31 200 € TTC et la reprise de l'actuel véhicule s'élève à 9 000 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération:

**DECIDE** d'acquérir un nouveau véhicule communal pour un montant de 31 200 € TTC

**APPROUVE** le montant de la reprise de l'actuel véhicule (N°inventaire : IVECO\_2016) d'un montant de 9 000 € TTC

**APPROUVE** les modifications de crédits budgétaires suivantes sur le budget communal, exercice 2024:

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		18 560.00			
Voiries 011	615231		-9 280.00			
aux communes membres du GFP 70				70845		9 280.00
<b>Fonctionnement</b>			<b>9 280.00</b>			<b>9 280.00</b>
Virement de la section de fonctionneme 040				021	H.O.	18 560.00
Produits des cessions d'immobilisations 024				024	H.O.	9 000.00
F.C.T.V.A. 10				10222	H.O.	3 640.00
Matériel de transport 21	2182	H.O.	31 200.00			
<b>Investissement</b>			<b>31 200.00</b>			<b>31 200.00</b>

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ☆ Devis de mise à jour du DUER : 200 € ht, le DU date de 2016.
- ☆ Le Fond Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement diminue de 11 772 € / 2023.
- ☆ La DGF pour 2024 augmente de 3 576 €
- ☆ Le 21 avril aura lieu le Marché aux plantes & saveurs

**PROGRAMME**  
**Marché aux plantes et saveurs**  
dimanche 21 avril 2024 de 9h à 18h place du village

**10H** SORTIE ENTOMOLOGIQUE TOUT PUBLIC  
"À la découverte des insectes et autres Arthropodes" association La Cicouthe  
Présence toute la journée du stand biodiversité de la Cicouthe, présentation d'animaux vivants : Insectes, Arachnides, Reptiles, Amphibiens.

**11H** ATELIER  
"Utiliser les plantes compagnes pour attirer la biodiversité au jardin"  
Présentation des rôles des différents auxiliaires au jardin. Quelles sont les plantes à privilégier pour les accueillir. Atelier sur le stand, en présence des plantes.  
Aucunel Dougnon, pépinière Le Pied de la Plante

**12H30** CONCERT FOLK - DIANA RAUCH

**14H** ATELIER  
"Observation des racines d'un plant, semis et repiquages"  
Atelier sur le stand, en présence des plantes.  
Magasin Outbox, pépinière Terre en vie

**16H** CONFÉRENCE GRAND PUBLIC  
"Les papillons de jour et zygènes du Gard"  
association Gard Nature

**RESTAURATION** La ferme des cabrières, Calineau Café Bohème, Coup D'Food

**BUVETTE** tenue par la société de chasse de Rivières

RENSEIGNEMENTS : evenements.rivieres@gmail.com



RIVIÈRES, ÇA Pousse !! 

**Marché aux plantes & saveurs** *Thème : les insectes*



Producteurs locaux, conférences, ateliers, restauration sur place et animation musicale.

Au programme   

PLACE DU VILLAGE, 30430 RIVIÈRES

La séance est levée à 20 h30